

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 709

22 mars 2013

### SOMMAIRE

Braga Holding .....	33986	Centre de Coiffure Paola S.à r.l. ....	34028
BRE/Chestnut MezzCo S.à r.l. ....	33996	CEPF Apex S.à r.l. ....	34028
BRE/Japan II S.à r.l. ....	33986	CEPF Clichy S.à r.l. ....	34028
BRE/Japan I S.à r.l. ....	33986	CEPF New Bridge S.à r.l. ....	34032
Bridan S.à r.l. ....	33986	Chestnut 1 S.à r.l. ....	33996
Brill Invest S.A. ....	33997	Chestnut 2 S.à r.l. ....	33997
Capital Corp. S.A. ....	34003	Chestnut 4 S.à r.l. ....	33997
Capital Corp. S.A. ....	34016	Chestnut Colonial Drive S.à r.l. ....	33996
Capital Corp. S.A. ....	34017	Cicerone s.à r.l. ....	34017
Capital Corp. S.A. ....	34025	C.O.F.I.C. (Commercial and Financial Company) .....	33997
Capital Corp. S.A. ....	34025	Coiffure Paulo Machado Sàrl .....	33996
Capital Corp. S.A. ....	34017	Como R.E. s.à r.l. ....	34017
Capital Corp. S.A. ....	34017	Cygni S.à r.l. ....	33997
Capital Corp. S.A. ....	34016	Cygnus German Real Estate S.à r.l. ....	34002
Capital Corp. S.A. ....	34003	Cyrus Investissements 1 .....	34004
CEIF Luxembourg S. à r.l. ....	34016	Cyrus Investissements 1 SA .....	34004
CEIF Luxembourg S. à r.l. ....	34003	Don Quijote II Santina Pacio S.à r.l. ....	34032
CEIF Luxembourg S. à r.l. ....	34024	El Txoko S.A. ....	34029
CEIF Luxembourg S. à r.l. ....	34003	Fabso International Holding S.A., SPF ...	34032
CEIF Luxembourg S. à r.l. ....	34025	Fiduciaire de Howald S.à r.l. ....	34025
CEIF Luxembourg S. à r.l. ....	34016	Firenze R.E. s.à r.l. ....	34017
CEIF Properties S.à r.l. ....	34027	Multi City S.à r.l. ....	34017
CEIF Properties S.à r.l. ....	34027	Palermo R.E. s.à r.l. ....	34017
CEIF Properties S.à r.l. ....	34028		
Central European Capital S.à r.l. ....	34028		

**BRE/Japan I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 134.643.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023323/9.

(130028713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**BRE/Japan II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 153.363.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023324/9.

(130028714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Bridan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 6, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 112.403.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023325/9.

(130028484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Braga Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 174.856.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Pedro Maria GUIMARÃES JOSE DE MELLO, a Portuguese citizen born in Santos-O-Velho, Lisbon, Portugal on 14 August 1958, with address at Avenida da República n.º 1910, Quinta Patino, Lote 88, Alcoitão, 2645-143, Alcabideche, Portugal (the Sole Shareholder);

duly represented for the purpose hereof by Ms Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Lisbon, Portugal, on 28 December 2012.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to act the following articles of association of a company which it declares to establish as follows:

**1. Form and Number of shareholders.** There is hereby constituted among the current owner(s) of the Shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the present articles of association (each an Article, and together the Articles) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Company may have one (1) shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders), as the case may be.

Where the Company has only one (1) shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles shall be construed as a reference to the Sole Shareholder.

**2. Name of the company.** The Company exists under the corporate name of "Braga Holding".

**3. Corporate purpose of the company.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved, at any time and without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting), adopted in the manner provided for by Article 17 with respect to the amendments of these Articles.

**5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of the General Meeting, adopted in the manner provided for with respect to the amendment of these Articles.

The Board shall further have the right to set up branches, agencies and other offices wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

## **6. Share capital.**

### **6.1 Outstanding share capital**

The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (each a Share and together the Shares).

### **6.2 Capital surplus**

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new Shares will be booked in a "capital surplus" account at the option of the Board or the General Meeting, as the case may be, (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the Board or the General Meeting, as the case may be. The Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category(ies) of Shares it is related to, as the case may be, (ii) to all the Shares in the absence of specific allocation, or (iii) to be incorporated in the share capital to issue Shares of the categories it is related to, as the case may be, or in the absence of any such allocation and only according to a proper decision in this respect adopted by the General Meeting according to provisions of Article 17, any Shares of the Company.

**7. Amendments to the share capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced through a resolution adopted by the General Meeting in the manner required by Article 17 for the amendment of these Articles.

**8. Profit sharing.** Shareholders' right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares they hold in the Company's share capital.

**9. Form and Rights of the shares - Register of shareholders.** The Shares of the Company, each of them having the same nominal and accounting par value, shall be in registered form (parts sociales nominatives) and will remain in registered form only.

Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or several whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be granted the right to vote at a General Meeting.

A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares it holds, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries in the Company's register of shareholders may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by any other two (2) members of the Board or, as the case may be, the sole manager of the Company. For the avoidance of doubt, the issuance of any such certificates shall not convert the Shares to which they relate into bearer Shares.

The Company will recognise only one holder per Share of the Company. In the event that a Share of the Company is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner of such Shares in relation to the Company.

**10. Transfer of shares.** In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder shall be freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised, before such transfer can take place, by a majority vote of the General Meeting where Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital are present or duly and validly represented. No such authorisation is required for a transfer of Shares among Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Shares held by the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

**11. Repurchase and Redemption of shares.** The Company may repurchase or redeem its own Shares to the extent and within the limits set forth by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by the Companies Act, provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to this effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments of these Articles as provided for by Article 17 shall apply.

**12. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**13. Management.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of managers. Except when the Company has only one (1) manager, each manager shall be appointed either as class A manager (Class A Manager) or as class B manager (Class B Manager). The manager(s) need not to be Shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a majority vote of the General Meeting where Shareholders holding together more than half (50%) of the share capital are present or duly and validly represented.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each Board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or duly and validly represented at the Board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board shall have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the General Meeting fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or duly and validly represented, including at least one (1) Class A Manager. The Board may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or duly and validly represented at a meeting of the Board, including one (1) Class A Manager.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers of the Company are present or duly and validly represented at the meeting, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature by any member of the Board. Such unanimous written circular resolutions of the Board are deemed to be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

**14. Binding signature and Representation.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) manager of the Company, irrespective of the class of managers to which he belongs.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may delegate its powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In particular, the Board may appoint one or several persons (délégué à la gestion journalière), who may or may not be a Shareholder, or who may or may not be a member of the Board, who shall have full and adequate authority in order to act in the name and on behalf of the Company in all matters falling within the boundaries of the daily management of the Company.

In respect of the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect or, as the case may be, by the joint signature of any two (2) persons appointed to that effect by the Board.

The Board may appoint a person, who may or may not be either a Shareholder or a manager, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of that entity's board of managers. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of managers of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either being a manager or not, for the purposes of performing specific functions and duties and carrying out certain actions at every level within the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Company, but only within the limits and boundaries of such power.

**15. Liability of the manager(s).** The sole manager or the managers, as the case may be, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company.

**16. General meetings of shareholders.** An annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice to such meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders, on an unanimous basis. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**17. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The Sole Shareholder, as the case may be, assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding in the Company's share capital.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a majority vote of Shareholders holding more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes validly cast, regardless of the portion of the share capital present or represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of all the Shareholders and bondholders of the Company, representing all the outstanding share capital and bonds issued by the Company.

**18. Financial year.** The Company's financial year starts on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**19. Financial statements.** Each year, the Company's financial statements are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and financial statements at the Company's registered office.

**20. Appropriation of profits, Reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts

to at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below this threshold of ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

The Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may also, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

**21. Liquidation.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst Shareholders which may be in force from time to time.

**22. Statutory auditor (Commissaire aux comptes) - External auditor (Réviseur d'entreprises agréé).** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

**23. Governing law - Supremacy of any agreement among shareholders.** These Articles shall be construed and interpreted according to, and shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. All matters either not governed or not addressed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

In the event of a conflict between these Articles and the provisions of any agreement amongst Shareholders which may exist from time to time, as the case may be, the provisions of this shareholders agreement shall prevail amongst the parties thereto.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on thirty-one (31) December 2013.

The first annual General Meeting shall be held in 2014.

#### *Subscription*

The articles of association of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that:

Mr Pedro Maria GUIMARÃES JOSE DE MELLO, a Portuguese citizen born in Santos-O-Velho, Lisbon, Portugal on 14 August 1958, with address at Avenida da República n.º 1910, Quinta Patino, Lote 88, Alcoitão, 2645-143, Alcabideche, Portugal, aforementioned, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing an aggregate subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

All the Shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, have been fully paid up by the Sole Shareholder by way of contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) paid in by the Sole Shareholder to the Company is from now on at the free disposal of the Company.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

#### *Resolutions of the shareholder*

The Sole Shareholder, being the sole shareholder of the Company, represented as stated above, and holding together the entire share capital of the Company, has adopted the following resolutions:

1. the number of members of the board of managers of the Company is set at one (1);
2. the following person is appointed as the sole manager of the Company:

- Mr Pedro Maria GUIMARÃES JOSE DE MELLO, a Portuguese citizen born in Santos-O-Velho, Lisbon, Portugal on 14 August 1958, with address at Avenida da República n.º 1910, Quinta Patino, Lote 88, Alcoitao, 2645-143, Alcabideche, Portugal;

3. the sole manager of the Company is appointed and shall hold his office for an unlimited duration, and may be removed at any time and without cause as the general meeting of shareholders, or the sole shareholder, of the Company, as the case may be, may determine; and

4. the registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Mr Pedro Maria GUIMARÃES JOSE DE MELLO, de nationalité portugaise, né à Santos-O-Velho, Lisbonne, Portugal le 14 août 1958, dont le domicile est sis Avenida da República n.º 1910, Quinta Patino, Lote 88, Alcoitão, 2645-143, Alcá-bideche, Portugal (l'Associé Unique),

ici dûment représenté par Mlle Marie Arnaud, avocat, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lisbonne, Portugal, en date du 28 décembre 2012.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**1. Forme et Nombre d'associés.** Il est constitué par la présente entre l'(les) actuel(s) détenteur(s) des Parts Sociales et/ou toute personne qui pourrait devenir un Associé dans le futur, une société à responsabilité limitée (la Société) gouvernée par les présents statuts (chacun un Article et ensemble les Statuts) et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et particulièrement la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

La Société pourra avoir un (1) associé (l'Associé Unique) ou plusieurs associés (les Associés), le cas échéant.

Lorsque la Société n'a qu'un (1) seul associé, toute référence aux Associés dans les présents Statuts devra être entendue comme une référence à l'Associé Unique.

**2. Dénomination de la société.** La Société existe sous la dénomination sociale de «Braga Holding».

**3. Objet social de la société.** La Société a pour objet social la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la détention, l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment, et sans y être limitée, par voie de nantissement, cession ou en grevant de charges tout ou partie desdits biens en faveur de ou au profit de tiers à l'effet de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes ou de titres de capital. La

Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment et sans motif, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (l'Assemblée Générale) statuant conformément aux stipulations de l'Article 17 applicables en matière de modification des présents Statuts.

**5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les stipulations prévues pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil de Gérance a également le droit d'ouvrir des succursales, agences et tout autre bureau dans tout lieu qu'il considérera approprié, soit au sein ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

## **6. Capital social.**

### **6.1 Montant du capital social**

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).

### **6.2 Capital surplus**

Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant qu'apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales sera comptabilisé dans un compte "capital surplus", au choix du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant (le Capital Surplus) en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant. Le Capital Surplus est uniquement disponible (i) à des fins de distributions, soit par dividende, rachat de parts sociales ou de toute autre manière à(aux) la(les) catégorie(s) de Parts Sociales à laquelle(auxelles) il se rapporte, le cas échéant, (ii) à toutes les Parts Sociales en l'absence d'allocation spécifique, ou (iii) afin d'être incorporé au capital social afin d'émettre uniquement des Parts Sociales de la catégorie y relative, le cas échéant, ou, en l'absence d'une telle allocation et uniquement aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale conformément aux termes de l'Article 17, toutes Parts Sociales de la Société.

**7. Modification du capital social.** Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'Assemblée Générale conformément aux règles prévues pour la modification des présents Statuts.

**8. Participation aux bénéfices.** Le droit des Associés aux actifs et profits de la Société est proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement dans le capital social de la Société.

**9. Forme et Droits attaches aux parts sociales - Registre des associés.** Les Parts Sociales de la Société, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale et comptable, sont émises sous la forme nominative et demeureront exclusivement sous cette forme.

Les fractions de Parts Sociales auront les mêmes droits, sur une base fractionnaire que des Parts Sociales entières, étant entendu que les Parts Sociales ne seront admises au vote que si le nombre de Parts Sociales fractionnaires peut être regroupé en une ou plusieurs Parts Sociales entières. S'il existe des fractions qui ne peuvent être agrégées en une seule Part Sociale entière, ces fractions ne donneront pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des Parts Sociales, les émissions de Parts Sociales, les transferts de Parts Sociales et les dates desdites émissions et desdits transferts. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans ce registre.

Des certificats constatant ces inscriptions dans le registre des associés de la Société peuvent être émis aux Associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par deux (2) quelconques membres du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par le gérant unique de la Société. Afin d'écartier tout doute, l'émission de ces certificats ne convertira par les Parts Sociales concernées en Parts Sociales au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale de la Société. Dans l'éventualité où une Part Sociale de la Société appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de ces Parts Sociales vis-à-vis de la Société.

**10. Transfert de parts sociales.** Si la Société n'a qu'un Associé Unique, les Parts Sociales détenues par cet Associé Unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée, avant que ladite cession n'ait lieu, par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société présent ou dûment et valablement représenté. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés sont applicables à la Société.

**11. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales, sous réserve des limites prévues par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et notamment la Loi sur les Sociétés, pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des présents Statuts en vertu de l'Article 17 sont applicables.

**12. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique ne mettent pas fin à la Société.

**13. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Sauf lorsque la Société n'a qu'un (1) gérant, chaque gérant sera désigné, soit en qualité de gérant de catégorie A (Gérant de Catégorie A), soit en qualité de gérant de catégorie B (Gérant de Catégorie B). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par les Associés, présents ou dûment et valablement représentés, représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil de Gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou dûment et valablement représentés, en ce compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou dûment et valablement représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance, en ce compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. Cette convocation ne sera pas exigée si tous les gérants de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents à la réunion, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de ladite réunion.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les gérants sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature par tout membre du Conseil de Gérance. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été adoptées au Grand-Duché de Luxembourg.

**14. Signatures autorisées et Représentation.** La Société est engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature d'un (1) seul gérant de la Société, indépendamment de la catégorie de gérants à laquelle il appartient.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour les pouvoirs de gestion journalière spécifiques dans le cadre d'opérations effectuées à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa

rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Plus particulièrement, le Conseil de Gérance pourra désigner une ou plusieurs personnes déléguées à la gestion journalière, qui n'ont pas besoin d'être Associés, ou qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil de Gérance, et qui auront tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Pour ce qui concerne la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux (2) personnes nommées à cet effet par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé ou un gérant, comme représentant permanent pour toute entité pour laquelle la Société est désigné comme un membre de l'organe de gestion de ladite entité. Ce représentant permanent aura tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte de la Société et pourra engager la Société en sa qualité de membre de l'organe de gestion de ladite entité.

Le Conseil de Gérance est également autorisé à désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un gérant, afin d'accomplir certaines fonctions spécifiques et de réaliser certaines actions à tout niveau au sein de la Société.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toute personne ou par la seule signature de la personne à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature spécifique a été accordé par la Société mais seulement dans les limites dudit pouvoir.

**15. Responsabilité du(des) gérant(s).** Le gérant unique ou les gérants, selon le cas, ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

**16. Assemblées générale des associés.** Une Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social comme il sera précisé dans la convocation à ladite assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés à l'unanimité. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**17. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'Associé Unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente dans le capital social de la Société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les présents Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements de ses Associés ne pourront être augmentés que de l'accord unanime de tous les Associés et détenteurs d'obligations de la Société, représentant l'ensemble du capital social émis et des obligations émises par la Société.

**18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**19. Comptes annuels.** Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et du passif de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**20. Distribution des bénéfices, Réserves.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société (le cas échéant), cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

L'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas, pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

**21. Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Dans l'hypothèse de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, individus ou personnes morales, désignés par l'Assemblée Générale résolvant sur la dissolution de la Société et qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le boni de liquidation, s'il en existe un, suite à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société sera distribué entre les Associés conformément aux présents Statuts ainsi qu'aux stipulations de tout pacte entre Associés qui pourrait exister de temps à autre.

**22. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

**23. Loi applicable - Suprématie de tout pacte entre associés.** Les présents Statuts sont interprétés conformément à et sont soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les questions qui ne seront pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés.

En cas de conflit entre les présents Statuts et les termes de tout pacte entre les Associés qui pourrait exister de temps à autre, le cas échéant, les termes de ce pacte d'associés prévaudront entre les parties au-dit pacte.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et s'achève exceptionnellement le trente et un décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2014.

#### *Souscription*

Suite à l'adoption des statuts de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué précédemment, déclare que:

Mr Pedro Maria GUIMARÃES JOSE DE MELLO, de nationalité portugaise, né à Santos-O-Velho, Lisbonne, Portugal le 14 août 1958, dont le domicile est sis Avenida da República n.º 1910, Quinta Patino, Lote 88, Alcoitão, 2645-143, Alcabideche, Portugal, précité, souscrit pour douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, représentant un prix de souscription total de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500).

Toutes les Parts Sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été intégralement payées par l'Associé Unique par voie d'apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), en conséquence de quoi le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) versé par l'Associé Unique à la Société est désormais à l'entière disposition de la Société.

L'apport en numéraire est entièrement alloué au capital social de la Société.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte de constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Unique, en tant qu'associé unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus et détenant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres du conseil de gérance de la Société est fixé à un (1);
2. la personne suivante est désignée comme le premier gérant unique de la Société:
  - Mr Pedro Maria GUIMARÃES JOSE DE MELLO, de nationalité portugaise, né à Santos-O-Velho, Lisbonne, Portugal le 14 août 1958, dont le domicile est sis Avenida da República n.º 1910, Quinta Patino, Lote 88, Alcoitão, 2645-143, Alcabideche, Portugal;
3. le gérant unique de la Société est désigné pour une durée illimitée et pourra être révoqué à tout moment et sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés, ou par l'associé unique, de la Société, le cas échéant; et
4. le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Arnaud, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018500/543.

(130021841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Chestnut Colonial Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.560.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023334/9.

(130028712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Chestnut 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.053.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023335/9.

(130028710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**BRE/Chestnut MezzCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.011.

---

Les comptes consolidés annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023321/10.

(130028095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Coiffure Paulo Machado Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3650 Kayl, 15, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.807.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Coiffure Paulo Machado SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023339/11.

(130028270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Brill Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 101.850.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023326/10.

(130028518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**C.O.F.I.C. (Commercial and Financial Company), Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.362.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023329/10.

(130028516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Chestnut 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 159.054.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023336/9.

(130028725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Chestnut 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 162.558.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023337/9.

(130028721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Cygni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 174.272.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December,  
Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEAR:

(1) Rostrum S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the Sole Shareholder);

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) AIO III S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167.438 (AIO III);

hereby represented by Guillaume MAURIN, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

AIO III intervenes to the present deed in order to subscribe to the new shares to be issued by the Company.

The powers of attorney of the appearing parties, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares representing the entire share capital of Cygni S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' register (the Company). The Company was incorporated on 11 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.*

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notice;

2. Creation of class A shares and class B shares of the Company, each with a nominal value of EUR 1 (one euro) and reclassification of the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 487,500 (four hundred eighty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into (twelve thousand five hundred) class A shares, each with a nominal value of EUR 1 (one euro) to EUR 500,000 (five hundred thousand euro), by way of the issuance of 237,500 (two hundred thirty-seven thousand five hundred) class A shares (the Class A Shares) and 250,000 (two hundred and fifty thousand) class B shares (the Class B Shares), with a nominal value of EUR 1 (one euro) each (together, the New Shares);

4. Intervention, subscription to and payment in full, of the New Shares;

5. Amendment of: (i) article 7 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to amend the number of managers from 1 (one) to 4 (four) managers and to create 2 classes of managers (*gérants*) denominated class A managers and class B managers, (ii) article 5.1 of the Articles in order to reflect the creation of class A and class B shares, the reclassification of the existing shares into class A shares and the share capital increase above, and (iii) article 10 of the Articles in order to allow the Company to be bound by the joint signature of 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager;

6. Qualification of the current manager (Mr. Jakub Jasica) as class A manager and appointment with immediate effect and for an unlimited period of time of (i) Teunis Akkerman, company director, born on 30 December 1948, in Dirksland, the Netherlands, whose private address is at 15, rue Jean-Pierre Kommès, L-6988 Hostert, as class A manager, (ii) Eric Sacks, CFO, born on 21 November 1977 in New York, USA, whose professional address is at 610 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10012, USA, as class B manager and (iii) João Paulo Alves Margarido, tax associate, born on 26 June 1975, in Abrantes, Portugal, whose professional address is at 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class B manager;

7. Amendment to the register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any class A manager signing together with any class B manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company to the update of the register of the Company; and

8. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, waives the convening notice, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create class A and class B shares of the Company, each with a nominal value of EUR 1 (one euro) and to reclassify the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase, and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 487,500 (four hundred eighty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares, each with a nominal value of EUR 1 (one euro) to EUR 500,000 (five hundred thousand euro), by way of issuance of the New Shares.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the above resolution above and their full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

(1) The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to (i) subscribe the Class A Shares and (ii) fully pay them up by means of a contribution in cash in an amount of EUR 6,237,500 (six million two hundred thirty-seven thousand five hundred euro) (the First Contribution); and

(2) AIO III, represented as stated above, intervenes to the present deed and declares to (i) subscribe to the Class B Shares, and (ii) fully pay them up by means of a contribution in cash in an amount of EUR 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand euro) (the Second Contribution, and together with the First Contribution, the Contributions).

The Contributions shall be allocated as follows:

(1) an amount of EUR 237,500 (two hundred thirty-seven thousand five hundred euro) is allocated to the nominal share capital account of the Company as payment of the nominal value of the Class A Shares;

(ii) an amount of EUR 250,000 (two hundred fifty thousand euro) is allocated to the nominal share capital account of the Company as payment of the nominal value of the Class B Shares; and

(ii) an amount of EUR 12,000,000 (twelve million euro) is allocated to the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) is allocated to the legal reserve of the Company.

The Sole Shareholder and AIO III now represent the entire issued share capital of the Company and are now collectively referred to as the Shareholders.

Evidence of the payment of the Contributions has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the aggregate amount of the Contributions is on the Company's bank account.

*Fifth resolution*

- The Shareholders resolve to amend article 7 of the Articles in order to amend the number of managers from 1 (one) to 4 (four) managers and to create 2 classes of managers (gérants) denominated class A managers and class B managers. Article 7 of the Articles shall now read as follows:

**" Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of four (4) managers comprising two (2) class A managers and two (2) class B managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

The class A managers and the class B managers shall be nominated for appointment by the general meeting of shareholders, by the holders of Class A Shares and Class B Shares respectively, subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time with respect to the Company.

7.2. Without prejudice to any shareholders agreement that may be entered into from time to time with respect to the Company, the managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason)."

- The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the creation of class A shares and class B shares, the reclassification of the existing shares into class A shares and the share capital increase resolved upon above. Article 5.1 of the Articles shall now read as follows:

**" 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 500,000 (five hundred thousand euro), represented by 250,000 (two hundred and fifty thousand) class A shares (the Class A Shares) and 250,000 (two hundred and fifty thousand) class B shares (the Class B Shares), each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up. The Class A Shares and the Class B Shares shall rank pari passu and carry the same rights and obligations, except as expressly set out in Article 7.1. The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the shares and individually as the share."

- The Shareholders resolve to amend article 10 of the Articles in order to allow the Company to be bound by the joint signature of 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager. Article 10 of the Articles shall now read as follows:

**" Art. 10. Representation** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager."

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to qualify the current manager of the Company (Mr. Jakub Jasica) as class A manager and to appoint with immediate effect and for an unlimited period of time, (i) Teunis Akkerman, company director, born on 30 December 1948, in Dirksland, the Netherlands, whose private address is at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, as class A manager, (ii) Eric Sacks, CFO, born on 21 November 1977 in New York, USA, whose professional address is at 610 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10012, USA, as class B manager and (iii) Joao Paulo Alves Margarido, tax associate, born on 26 June 1975, in Abrantes, Portugal, whose professional address is at 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class B manager.

### Seventh resolution

The Shareholders resolve to update the register of the Company in order to reflect the above changes, and hereby grants power and authority to any of the class A managers signing together with any class B manager of the Company to proceed to such amendments and to sign the register of the Company.

### Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately five thousand three hundred euro (EUR 5,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states on the request of the proxyholders of the Shareholders, that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on the request of the proxyholders of the Shareholders, that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholders of the Shareholders, the proxyholders of the Shareholders sign together with the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### ONT COMPARU:

(1) Rostrum S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés (l'Associé Unique),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) AIO III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.438 (AIO III),

ici représentée par Guillaume MAURIN, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

AIO III intervient au présent acte afin de souscrire aux nouvelles parts sociales que la Société émettra.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Cygni S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 11 décembre 2012 suivant un acte du notaire soussignée, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les Associés désirent prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B de la Société, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro) et requalification des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société en parts sociales de classe A;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 487.500 (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, à un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par voie de création et d'émission de 237.500 (deux cent trente-sept mille cinq cents) parts sociales de la Société de classe A (les Parts Sociales de Class A) et de 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Class B), ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro) (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales);

4. Intervention, souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;

5. Modification de l'article (i) 7 des statuts de la Société (les Statuts) afin de modifier le nombre de gérants de 1 (un) à 4 (quatre) gérants et de créer deux classes de gérants dénommées gérants de classe A et gérants de classe B, (ii) 5.1 des Statuts afin de refléter le, la création de parts sociales de classe A et de classe B, la requalification des parts sociales existantes en parts sociales de classe A et l'augmentation de capital ci-dessus, et (iii) de l'article 10 des Statuts afin de permettre à la Société d'être engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;

6. Qualification du gérant actuel de la Société (M. Jakub Jasica) en tant que gérant de classe A et nomination avec immédiat et pour une durée indéterminée de (i) Teunis Akkerman, administrateur, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, ayant son adresse privée au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, en tant que gérant de classe A, (ii) Eric Sacks, CFO, né le 21 novembre 1977 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 610 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10012, Etats-Unis, en tant que gérant de classe B et (iii) Joao Paulo Alves Margarido, fiscaliste, né le 26 juin 1975 à Abrantes, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

7. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter la modification ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B de la Société, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à la mise à jour du registre de parts sociales de la Société; et

8. Divers.

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoquée et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui ont été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B de la Société, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro) et de requalifier les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société en parts sociales de classe A.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 487.500 (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, à un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille euro) par voie de création et d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à l'augmentation du capital social de la Société décidée ci-dessus et leur libération intégrale comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération*

(1) L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare (i) souscrire aux Parts Sociales de Classe A et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 6.237.500 (six millions deux cent trente-sept mille cinq cents euro) (le Premier Apport).

(2) AIO III, tel que représenté ci-dessus, intervient au présent acte et déclare (i) souscrire aux Parts Sociales de Classe B et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille euro) (le Second Apport, et ensemble avec le Premier Apport, les Apports).

Les Apports devront être alloués comme suit:

(i) un montant de EUR 237.500 (deux cent trente-sept mille cinq cents euro) sera alloué au compte capital de la Société en paiement des Parts Sociales de Classe A;

(ii) un montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euro) sera alloué au compte capital de la Société en paiement des Parts Sociales de Classe B;

(iii) le solde de EUR 12.000.000 (douze millions euro) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euro) sera alloué au compte de réserve légale de la Société.

Les paiements en vertu des Apports ont été certifiés au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu des Apports sur le compte bancaire de la Société.

L'Associé Unique et AIO III représentent désormais l'intégralité du capital social de la Société et sont collectivement désignés comme les Associés.

*Cinquième résolution*

- Les Associés décident de modifier l'article 7 des Statuts afin de modifier le nombre de gérants de 1 (un) à 4 (quatre) gérants et de créer deux classes de gérants dénommées gérants de classe A et gérants de classe B. L'article 7 des Statuts se lira désormais de la manière suivante:

**" Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) gérants dont deux (2) seront désignés gérants de classe A et deux (2) seront désignés gérants de classe B, qui seront nommé(s) par résolution de l'associé

unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants de classe A et les gérants de classe B seront désignés pour nomination par l'assemblée générale des associés, respectivement par les détenteurs des Parts Sociales de Class A et de Classe B, sous réserve de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre.

7.2. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre, les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum."

- Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital de la Société décidée ci-dessus. L'article 5.1 des Statuts se lira désormais de la manière suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 500.000 (cinq cent mille euro) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et par 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B ont le même rang et portent les mêmes droits et obligations sauf tel qu'expressément prévu à l'article 7.1. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont désignées ensemble en tant que parts sociales et individuellement en tant que part sociale."

- Les Associés décident de modifier l'article 10 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital de la Société décidée ci-dessus. L'article 10 des Statuts se lira désormais de la manière suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B."

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de qualifier le gérant actuel de la Société (M. Jakub Jasica) en tant que gérant de classe A gérant actuel de la Société et décident de nommer avec immédiat et pour une durée indéterminée (i) Teunis Akkerman, administrateur, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, ayant son adresse privée au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, en tant que gérant de classe A, (ii) Eric Sacks, CFO, né le 21 novembre 1977 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 610 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10012, Etats-Unis, en tant que gérant de classe B et (iii) Joao Paulo Alves Margarido, fiscaliste, né le 26 juin 1975 à Abrantes, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et confèrent pouvoir et autorisation à tout gérant de class A agissant conjointement avec un gérant de class B de la Société de procéder, pour le compte de la Société, aux modifications du registre de parts sociales de la Société et de signer ledit registre.

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite aux parties comparantes, lesdites parties ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Maurin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018546/283.

(130021983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

### **Cygnus German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.574.

Les statuts coordonnés au 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013023342/11.

(130028705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 573.325,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

---

*Extrait rectificatif de la publication L120223054 déposée le 24 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 14 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023360/12.

(130028166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.519.425,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

---

*Extrait rectificatif de la publication L120224044 déposée le 27 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 15 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023361/12.

(130028603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023344/10.

(130028471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023345/10.

(130028472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Cyrus Investissements 1 SA, Société Anonyme,  
(anc. Cyrus Investissements 1).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.001.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Cyrus Investissements S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 174.616;

Telle que représentée par Daniel Boone, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration à lui donnée le 24 janvier 2013

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte qui suit:

1. La partie comparante est l'associé unique de la société Cyrus Investissements 1 S. à r.l. ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B173001, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 2012 publié au Mémorial C numéro 11 du 2 janvier 2013 («la Société»).

2. La partie comparante est devenue le seul associé de la Société en vertu d'un acte de cession de parts daté du 25 janvier 2013 ("Associé Unique" puis, par suite de la conversion, l'«Actionnaire Unique»). Par suite, l'intégralité des 12.500 parts sociales présentement émises dans le capital social de la Société sont représentées à cette assemblée extraordinaire de la Société ("Assemblée"). L'Associé Unique déclare avoir été informé par avance de l'agenda de l'Assemblée et a renoncé à toutes formalités de convocation. L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des résolutions sur base de l'agenda de l'Assemblée.

3. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

(i) Conformément à l'Article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, conversion de la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois, sans rupture de sa personnalité juridique;

(ii) Souscription et libération en numéraire par l'Actionnaire Unique des actions nouvellement émises;

(iii) Adoption de la dénomination sociale "Cyrus Investissements 1 SA";

(iv) Refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter la conversion de la Société en société anonyme;

(v) Démission des gérants actuels;

(vi) Décharge accordée aux gérants actuels de la Société;

(vii) Nomination des membres du directoire et du conseil de surveillance;

(viii) Nomination du commissaire aux comptes de la Société; et

(ix) Divers.

L'Associé Unique, après avoir attentivement examiné les différents points de l'agenda, a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois, sans rupture de sa personnalité juridique, et de la soumettre, en particulier, à la Section IV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ("LSC").

L'Associé Unique décide que la conversion (la "Conversion") sera faite en conformité avec l'Article 3 LSC, en vertu duquel, en particulier, la Conversion n'opère pas liquidation de la société et ne donne pas lieu à la constitution d'une société nouvelle.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 18.500,- (dix huit mille cinq cents Euros) par l'émission de 18.500 (dix-huit mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

L'associé unique tel que représenté déclare souscrire aux dix-huit mille nouvelles parts sociales et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 15.500,- (quinte mille cinq cents Euros) par un apport en numéraire de sorte que la société a à sa libre disposition et sous les signatures autorisées la somme de EUR 34.000,- (trente quatre mille Euros) preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide qu'en vertu de la Conversion, la Société aura la dénomination sociale "Cvrus Investissements S.A."

### Quatrième résolution

L'associé unique décide qu'en vertu de la Conversion les 31.000 (trente et un mille parts sociales) sont converties en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Mayfair Trust Sarl, Réviseur d'Entreprises indépendant, et son rapport conclut comme suit:

### Conclusion:

"Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company, after the increase of the share capital together with the related share premium, does not correspond at least to the number and value of the shares in issue which will amount to EUR 31,000.."

Ce rapport restera ci-annexé, signé et validé par les comparants.

### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de refondre intégralement les statuts de la Société, lesquels auront dès lors la teneur suivante:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination sociale - Forme - Durée - Objet social - Siège

### Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination sociale - Forme.

1. La Société est une société anonyme, qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ("LSC") et par les présents statuts (les "Statuts").

2. La Société existera sous la dénomination sociale «Cyrus Investissements 1 S.A.».

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Art. 3. Objet social.

1. L'objet de la Société est d'acquérir et détenir des participations sous toutes formes envisageables, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, ou financières, moyennant, entre autres, la souscription et l'acquisition de tous titres et droits sous forme de souscription, de prise ferme ou d'option, de négociation ou sous toute autre forme généralement quelconque, ou sous forme d'instruments financiers et de dette sous toute forme généralement quelconque, et d'administrer, développer et gérer ces détentions.

2. La Société peut emprunter sous toute forme généralement quelconque et peut procéder à l'émission de titres obligataires, éventuellement convertibles, et de garanties ou sûretés quelles qu'elles soient. La Société peut fournir toute assistance, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, ou à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés qu'elle. Elle peut également obtenir l'assistance et le conseil de tiers, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et entreprendre toutes actions qu'elle juge utile en vue de la réalisation de ses objectifs. La Société peut également entreprendre toutes activités commerciales, industrielles, ou financières, ainsi que toutes transactions en matière immobilière, mobilière, ou en propriété intellectuelle. La Société peut en outre procéder à l'acquisition et au développement de brevets, licences et de toute autre forme de propriété intellectuelle. La Société est une entité soumise au droit fiscal général.

3. La Société peut créer des filiales. La Société peut aussi exécuter toutes opérations directement ou indirectement rattachées à la participation, sous toute forme généralement quelconque, dans toute société, fonds de commerce, ou entité, ainsi que tous actes de gestion, d'organisation, de contrôle et de développement de ces participations et conclure des contrats d'association de nature contractuelle ou en vue de constituer une société en participation. La Société peut agir, entre autres, comme actionnaire commanditaire ou commandité dans toute société en commandite luxembourgeoise ou étrangère.

4. La Société peut faire toutes opérations qu'elle considère comme étant utile pour la réalisation ou le développement de son objet social, entendu de la manière la plus large en vertu de la LSC et sous réserve des restrictions éventuelles continues dans ces Statuts.

### Art. 4. Siège social.

1. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Des filiales ou des succursales peuvent être constituées, par décision du directoire de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3. Dans l'hypothèse où le directoire de la Société estime que la situation politique, économique ou sociale pourrait compromettre l'activité normale du siège social, ou les moyens de communication avec ce siège social depuis ou vers l'étranger, que de tels événements aient eu lieu ou soient imminents, il peut transférer momentanément, en vertu d'une décision du directoire, le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de tels événements anormaux. Cette

mesure n'affectera pas la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social statutaire, demeurera une société de droit luxembourgeois.

## Chapitre II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

1. Le capital de la Société est fixé à 31.000,- EUR, représenté par 31.000 actions ordinaires (les "Actions ") d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune.
2. Les Actions sont librement cessibles, sous réserve de ce qui prévu par la LSC et les présents Statuts.
3. La Société peut, sous réserve de ce qui prévu par la LSC, racheter ses propres actions.
4. Les Actions de la Société sont sous forme nominative.
5. Un registre d'actionnaires sera tenu au siège de la Société.
6. Les Actions conféreront à leurs propriétaires le droit de participer de manière égalitaire aux bénéfices et au boni de liquidation. Les Actions donnent droit à une action chacune à l'occasion des assemblées générales d'actionnaires.,
7. Des Actions supplémentaires peuvent être émises à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou conformément à l'Article 67-1 de la LSC.

## Chapitre III. Assemblées générales d'actionnaires

### Art. 6. Généralités.

1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale") représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier toutes actions relatives aux opérations de la Société.
2. Les convocations seront faites dans la forme et les délais légaux.
3. Le directoire, le conseil de surveillance et les commissaires aux comptes pourront convoquer une Assemblée Générale. Elle doit également être convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social de la Société.
4. Chaque action confère à son propriétaire un droit de vote.
5. Si la Société a un seul actionnaire, celui-ci exerce toutes les prérogatives de l'Assemblée Générale.

### Art. 7. Assemblée générale annuelle.

1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue conformément à la LSC, au siège social de la Société ou en tout autre lieu tel que précisé dans la convocation.
2. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue le 30 juin de chaque année à 11 heures du matin CET ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, le jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue hors du Luxembourg si des circonstances exceptionnelles l'exigent.
6. Toutes les autres Assemblées Générales seront tenues au moment et à l'endroit prévus par la convocation.

## Chapitre IV. Direction

### Art. 8. Directoire - Conseil de surveillance.

1. La direction de la Société est régie par les Articles 60bis-1 et suivants de la LSC et les présents Statuts.
2. La direction de la Société est constituée d'un directoire (le "Directoire") et d'un conseil de surveillance (le "Conseil de surveillance"). Le Directoire exercera ses prérogatives sous le contrôle du Conseil de surveillance.
3. Le Conseil de surveillance n'entrera en fonctions et n'exercera ses prérogatives qu'immédiatement après l'acquisition projetée par la société de la cible, laquelle acquisition, sous réserve de changements éventuels, est prévue le 31 janvier 2013, et laquelle acquisition sera constatée par le Directoire. Jusqu'à cette date, la Société sera pleinement et exclusivement administrée par le Directoire et la Société sera à structure de direction moniste et non dualiste.
4. Aucun membre du Directoire ne peut être membre du Conseil de surveillance et vice-versa. Cependant, en cas de vacance au sein du Directoire, et sous réserve du droit conféré au Directoire de remplacer temporairement un membre vacant du Directoire, tel que prévu par l'Article 60bis-6 (2) de la LSC, le Conseil de surveillance pourra désigner l'un de ses membres pour exercer ses fonctions au sein du Directoire. Pendant cette période, le membre désigné du Conseil de surveillance suspendra l'exercice de ses fonctions au sein du Conseil de surveillance.
5. Tout membre du Directoire ou du Conseil de surveillance peut être actionnaire ou non.
6. Pour les besoins du quorum et du calcul de la majorité, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance qui prennent part aux réunions du Directoire et du Conseil de surveillance par visio-conférence ou autre moyen de télécommunication permettant leur identification seront présumés être physiquement présents à de telles réunions. Les réunions tenues par visioconférence ou autre moyen de télécommunication seront présumées être tenues au siège social de la Société.

**Art. 9. Directoire.**

1. Les membres du Directoire sont nommés et sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale.
2. Sous réserve de ce qui précède, les membres du Directoire sont nommés pour une période de six (6) ans, qui peut être renouvelable.
3. Le nombre de membres du Directoire est déterminé par l'Assemblée Générale. Ce nombre ne peut être inférieur à trois (3) si la Société a plus d'un seul actionnaire.
4. Les membres du Directoire peuvent élire un président du Directoire. Si le président n'est pas en mesure d'être présent, sa place sera occupée par l'un des membres du Directoire présent à la réunion et élu à cet effet par le Directoire.
5. Les réunions du Directoire peuvent être convoquées par l'un quelconque des membres du Directoire.
6. Le Directoire peut débattre valablement et prendre des décisions à condition que la majorité de ses membres soient présents ou représentés, les pouvoirs de représentation entre les membres étant permis.
7. Les membres du Directoire peuvent émettre leur vote sur les points de l'agenda par lettre, télégramme, telex ou télécopie.
8. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Directoire auront la même valeur et effet que les résolutions prises à l'occasion de réunions du Directoire.
9. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des voix émises. En cas d'égalité, la voix du président comptera double.
10. Les minutes des réunions du Directoire seront signées par tous les membres du Directoire qui auront participé aux débats.
11. Des copies ou extraits des minutes pourront être certifiées conformes par tout membre du Directoire ou un fondé de pouvoir.
12. Le Directoire a les droits les plus étendus pour réaliser tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs non autrement dévolus par la loi ou les Statuts à l'Assemblée générale ou au Conseil de surveillance entrent dans les pouvoirs du Directoire.
13. Le Directoire peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs membres du Directoire, qui sera (seront) appelés administrateur(s) délégué(s).
14. Le Directoire peut également confier la gestion des affaires de la Société ou de ses succursales à un ou plusieurs membres du Directoire, ainsi que donner des procurations pour des matières déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non.
15. Sous réserve de ce qui précède, la Société sera tenue envers les tiers en toutes matières (y compris la gestion journalière) par (i) la signature conjointe de deux membres du Directoire étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale a nommé plusieurs classes de membres du Directoire, la Société sera valablement tenue par la signature conjointe d'un membre au moins de chaque classe (y compris par représentation) ou, (ii) s'il y a un seul membre du Directoire, par sa seule signature, ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle un tel pouvoir de signature aura été donné par le Directoire ou le seul membre du Directoire, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 10. Conseil de surveillance.**

1. Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.
2. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés et sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale.
3. Sous réserve de ce qui précède, les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une période de six (6) ans, qui peut être renouvelable.
4. Le nombre de membres du Conseil de surveillance est déterminé par l'Assemblée Générale. Ce nombre ne peut être inférieur à trois (3) si la Société a plus d'un seul actionnaire.
5. Les membres du Conseil de surveillance élisent un président du Conseil de surveillance. Si le président n'est pas en mesure d'être présent, sa place sera occupée par l'un des membres du Conseil de surveillance présent à la réunion et élu à cet effet par le Conseil de surveillance.
6. Les réunions du Conseil de surveillance sont convoquées par le président du Conseil de surveillance, soit de son propre chef, soit à la demande de deux membres du Conseil de surveillance, soit à la demande du Conseil de surveillance.
7. Le Conseil de surveillance peut débattre valablement et prendre des décisions à condition que la majorité de ses membres soient présents ou représentés, les pouvoirs de représentation entre les membres étant permis.
8. Les membres du Conseil de surveillance peuvent émettre leur vote sur les points de l'agenda par lettre, télégramme, telex ou télécopie.
9. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de surveillance auront la même valeur et effet que les résolutions prises à l'occasion de réunions du Conseil de surveillance.
10. Les décisions du Conseil de surveillance sont prises à la majorité des voix émises. En cas d'égalité, la voix du président comptera double.

11. Les minutes des réunions du Conseil de surveillance seront signées par tous les membres du Conseil de surveillance qui auront participé aux débats.

12. Des copies ou extraits des minutes pourront être certifiées conformes par tout membre du Conseil de surveillance ou un fondé de pouvoir.

13. Le Conseil de surveillance peut donner des procurations pour des matières déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non

14. Toute décision relative à l'un des points ci-dessous, concernant soit la Société, ses filiales ou sous-filiales (une "Filiale"), requerra l'autorisation préalable du Conseil de surveillance:

- toute opération ayant pour objet ou pour effet d'aliéner ou de restreindre le droit de propriété sur un actif indispensable à l'exercice de ses activités;

- toute opération d'un montant supérieur à 1.000.000.- EUR ou portant sur plus de 5.000.000.- EUR de chiffre d'affaires ayant pour objet ou pour effet de modifier le périmètre juridique, la création, l'acquisition, la cession de filiales et participations, la modification d'objet statutaire, la création ou la cession de fonds de commerce, ou l'exercice d'une nouvelle activité sortant du secteur de la sécurité et de la sûreté aéroportuaire;

- tout investissement d'un montant supérieur à 1.000.000.- EUR;

- adoption du budget annuel de fonctionnement et d'investissement consolidé et toute(s) modification(s) impactant ce budget au-delà de 1.000.000.- EUR individuellement ou en tenant compte du montant cumulé des opérations antérieures au cours de l'exercice considéré ayant déjà impacté le budget;

- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société ou une Filiale portant engagement d'un montant supérieur à une somme de 1.000.000.- EUR, sauf lorsqu'elles sont exigées dans le cadre des marchés auxquels la Société ou une Filiale soumissionne;

- emprunts notamment auprès des établissements de crédit supérieurs à 1.000.000.- EUR (hors factoring);

- toute décision ou procédure de licenciement collectif;

- recrutement de tout salarié dont la rémunération fixe annuelle est (ou doit obligatoirement devenir en vertu d'un engagement ferme de l'employeur) supérieure à 100.000 EUR ou comportant un variable (proportionnel ou sous forme de primes) susceptible de porter la rémunération globale du salarié recruté au-delà de 100.000 EUR, hors charges patronales;

- toute décision mettant fin au mandat ou aux fonctions d'un mandataire social ou d'un cadre dirigeant d'une société;

- toute augmentation générale des salaires d'un niveau supérieur à celui prévu au budget sauf accord de branche étendu, qui s'impose à la société ainsi que toute augmentation individuelle portant une rémunération au-delà de 100.000 EUR, hors charges patronales, dans la première année suivant un recrutement;

- toute convention ou opération à l'occasion de laquelle la société se trouverait en situation de conflit d'intérêt avec l'un de ses dirigeants ou associés (directement ou indirectement du fait de l'existence de liens personnels, familiaux ou extraprofessionnel, ou d'une communauté d'intérêt ou de contrôle avec un dirigeant ou associé de la société) ne pouvant pas être considérée comme courante et normale au regard de sa nature, son objet ou ses conditions, que cette convention ou opération soit ou non réglementée par une loi applicable à la société;

- arrêté des comptes annuels individuels de la Société et des comptes consolidés (pouvant nécessiter l'accès aux comptes des filiales et sous-filiales et leur examen);

- nomination ou renouvellement ou révocation des Réviseurs;

- adhésion à toute forme d'entité juridique entraînant la responsabilité indéfinie solidaire d'une société du Groupe ICTS;

- toute décision ou proposition de distribution par la Société d'un dividende ou d'un acompte sur dividende prélevé sur le résultat distribuable en instance d'affectation ou sur des réserves ou primes;

- toute décision ou proposition de modification des statuts de la Société ou d'ICTS GROUP ou de l'objet d'une société;

- toute décision ou proposition d'augmentation de capital social, immédiate ou à terme, de la Société ou d'ICTS GROUP; et

- toute décision d'admission des titres de la Société ou d'ICTS GROUP sur un marché financier réglementé, régulé ou libre.

## Chapitre V. Commissaire(s) aux comptes

### Art. 11.

1. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre et leur rémunération.

2. La durée du mandat des commissaire(s) aux comptes est fixée par l'Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

## Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

### Art. 13. Réserve légale - Acomptes sur dividendes.

1. Au moins cinq pour cent du bénéfice net de l'exercice doit être affecté au compte de réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise quand le compte de réserve légale atteint dix pour cent du capital souscrit. La différence du bénéfice net sera à la libre disposition de l'Assemblée Générale.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être déclarés par le Directoire en conformité avec les exigences légales.

## Chapitre VII. Dissolution et Liquidation

**Art. 14. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommées par l'Assemblée Générale statuant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VIII. Dispositions générales

**Art. 15. Modification des statuts.** Les Statuts peuvent être l'objet de modifications pour autant et aussi souvent que requis, par approbation de l'Assemblée Générale aux conditions de quorum et de majorité requises par la LSC.

**Art. 16. Loi applicable.** Toutes les matières non autrement réglées par les Statuts seront régies en conformité avec la LSC.

### *Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission des membres actuels du conseil de gérance de la Société.

### *Septième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître que décharge sera donnée aux membres actuels du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs fonctions pendant la durée entière de leur mandat lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice en cours.

### *Huitième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de fixer le nombre des membres du Directoire à un (1).

L'Actionnaire Unique décide de nommer la personne suivante comme membre du Directoire, pour un mandat de six (6) ans:

Olkad Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 152 346, ayant comme représentant permanent Monsieur Stéphane MORELLE.

### *Neuvième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de fixer le nombre des membres du Conseil de surveillance à trois (3).

L'Actionnaire Unique décide de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de surveillance, pour un mandat de six (6) ans:

- Monsieur Patrick Thélot, de nationalité française, né 9 décembre 1948 à CHERBOURG (Manche), résidant à SAINT CLOUD, F-92210, 24 bis Parc de Montretout, exerçant la profession de dirigeant de sociétés;

- Monsieur Jean-Baptiste Thélot, de nationalité française, né le 6 décembre 1980 à PARIS (75014), résidant à PARIS, F-75017, 86 Avenue de Clichy, exerçant la profession de consultant; et

- Monsieur Philippe Nguyen-Cong-Duc, de nationalité française, né le 31 janvier 1958 à Saint-Maur des fossés, France, résidant à Paris, F-75008, 2 rue de l'Amiral Coligny, exerçant la profession de directeur de sociétés.

### *Dixième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer Mayfair Trust S.à r.l., ayant son siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, comme commissaire aux comptes de la Société.

L'Actionnaire Unique décide que le mandat du commissaire aux comptes prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

### *Estimation des Frais*

Les dépens, frais et charges sous toute forme, lesquels seront supportés par la Société par suite des présentes, sont estimés à approximativement EUR 1.300, -.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version en langue anglaise et, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

**Suit la traduction anglaise:**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of January,  
Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Cyrus Investissements S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under registration number B 174.616;

here represented by Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 24 January 2013

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain appended herewith to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

1. The appearing party is the sole shareholder of the Company Cyrus Investissements 1 S. á r.l. with registered office at L-1840 Luxembourg, 1 boulevard Joseph II, registered with the Trade Register of Luxembourg with number B 173001, incorporated by deed enacted on the 27 November 2012 published in the Memorial C number 11 on 2 January 2013 ("The Company")

2. The appearing party has become the sole shareholder of the Company pursuant to a share transfer agreement dated 25 January 2013 (the "Sole Shareholder"). As a result, ALL and WHOLE of the 12,500 shares currently issued in the share capital of the Company are represented at this extraordinary general shareholders' meeting of the Company (the "Meeting"). The Sole Shareholder declares having been informed in advance of the agenda of the Meeting and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the Meeting.

3. The agenda of the Meeting is the following:

- (i) In accordance with Article 3 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, conversion of the Company into a société anonyme governed by Luxembourg law, without discontinuation of its legal personality;
- (ii) Subscription and payment of the new ordinary shares by the Sole Shareholder by way of a payment in cash;
- (iii) Adoption of the corporate denomination of "Cyrus Investissements 1 SA";
- (iv) Full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the conversion of the Company into a société anonyme;
- (v) Resignation of the current managers and appointment of the new management of the Company;
- (vi) Discharge to the current managers of the Company;
- (vii) Appointment of the members of the Management Board and the Supervisory Board of the Company;
- (viii) Appointment of the auditor of the Company; and
- (ix) Miscellaneous.

The Sole Shareholder, after having carefully examined the different items of the agenda, has adopted the following resolutions.

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to convert the Company into a société anonyme governed by Luxembourg law without discontinuation of its legal personality and, in particular, by Section IV of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies' Act").

The Sole Shareholder decides that such conversion (the "Conversion") shall be made in accordance with Article 3 of the Companies' Act, pursuant to which, in particular, the Conversion does not trigger any winding-up of the Company or creation of a new legal body.

*Second resolution*

The Sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of EUR 18,500.- (eighteen thousand five hundred Euro) by the issue of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each).

The sole shareholder declares to subscribe to 18,500 new shares, and to fully pay them up as well as a share premium amounting to EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred Euros) so that the amount of EUR 34,000 is at the disposal of the company proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides that pursuant to the Conversion, the Company shall adopt the corporate denomination of "Cyrus Investissements SA".

*Fourth resolution*

The current 31,000 (thirty one thousand) shares quotas are replaced by 31,000 (thirty one thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.- each.

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such change of form has been supervised by Mayfair Trust S. à r.l. an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), and its report concludes as follows:

*"Conclusion:*

"Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company, after the increase of the share capital together with the related share premium, does not correspond at least to the number and value of the shares in issue which will amount to EUR 31,000.."

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

**Chapter I. Corporate name - Form - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Corporate name - Form.**

1. The Company is a joint stock company (société anonyme), which will be governed by the act of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies' Act") and by the present articles of association (the "Articles").
2. The Company will exist under the corporate denomination of Cyrus Investissements 1 SA.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3. Purpose.**

1. The Company's object is to acquire and hold participating interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of such participating interests.

2. The Company may borrow in any form and may proceed to the issuance of bonds, which may be convertible and also to the issuance of debentures or guarantees whatsoever. The Company may grant any assistance, advance or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to the companies being part of the same group of companies as the Company. It may also obtain assistance and advice from third parties, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate, movable or intellectual property. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of patents, licenses, and any form of intellectual property. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

3. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, advance or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to the companies being part of the same group of companies as the Company.

4. The Company may create subsidiaries. The Company may also execute all the operations directly or indirectly related to the shareholding, under any form whatsoever, in any company, business or entity, as well as the management, organization, control and development of such shareholdings, and the execution of joint ventures of the contractual type or aimed at the incorporation of a joint company. The Company may act among others as unlimited or limited shareholder in any Luxembourg or foreign partnership.

5. The Company may further perform any transactions that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose, in the broadest meaning of the Law and in accordance with the investment restrictions which may be set forth in these Articles.

**Art. 4. Registered office.**

1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Subsidiaries or branch offices may be created, by decision of the management board of the Company, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

3. In the event that the management board is of the opinion that extraordinary political, economic, or social events that could compromise the normal business of the registered office, or the ease of communication from abroad with this office, or from the registered office with foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer, pursuant to a decision of its board of directors, the registered office abroad until after the complete cessation of the abnormal circumstances; this provision will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **Chapter II. Capital - Shares - Classes**

### **Art. 5. Share capital.**

1. The share capital of the Company is established at EUR 31,000.-, represented by 31,000 ordinary shares (the "Ordinary Shares") of a par value of EUR 1.-each.

2. The shares are freely transferable, subject to the restrictions set forth in the Articles and by Law.

3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, repurchase its own shares.

4. The shares of the Company shall be issued in registered form.

5. A share register will be kept at the registered office of the Company.

6. The shares entitle their holders to participate equally in the profits and liquidation proceeds. The shares, which must be fully paid upon issue, carry no preferential or pre-emptive rights and each share is entitled to one vote at all meetings of shareholders.

7. Additional shares may be issued at any time by a decision of the sole shareholder or in compliance with Article 67-1 of the Companies' Act. Chapter

## **III. General meeting of shareholders**

### **Art. 6. General.**

1. The properly constituted general Shareholders' meeting of the Company (the "General Meeting") represents all shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, make or ratify all actions related to the operations of the Company.

2. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

3. The Management Board, the Supervisory Board or the auditor(s) may convene a General Meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the Company's share capital.

4. Each share entitles its holder to one vote.

5. If the Company has only one shareholder, it exercises all the powers of the General Meeting.

### **Art. 7. Statutory General Meeting.**

1. The annual General Meeting will be held in accordance with the Companies' Act, at the registered office of the Company or at any other address in Luxembourg specified in the meeting notice.

2. The General Meeting will be held on the 30<sup>th</sup> June of each year at 11:00 a.m. CET or, if any such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day. The General Meeting may be held outside Luxembourg if the General Managing Partner determines that exceptional circumstances so require.

3. All other General Meetings shall be held at the time and venues specified in the meeting notice.

## **Chapter IV. Management**

### **Art. 8. Management Board - Supervisory Board.**

1. The management of the Company is governed by Articles 60bis-1 seq. of the Companies' Act and these Articles.

2. The management of the Company is composed of a management board (the "Management Board") and a supervisory board (the "Supervisory Board"). The Management Board will exercise its powers and duties under the control of the Supervisory Board.

3. The Supervisory Board will be operational and will exercise its duties only immediately after the acquisition by the Company of the target, which acquisition, subject to possible changes, is scheduled on 31 January 2013, and which acquisition will be duly acknowledged by the Management Board. Until that date, the Company shall be fully and exclusively managed by the Management Board and the Company will be organized as a one-tier management structure and not as a two-tier management structure.

4. No member of the Management Board may be a member of the Supervisory Board and vice-versa. However, in case of vacancy within the Management Board, and subject to the right of the Management Board to replace temporarily a vacant member of the Management Board, as set forth by Article 60bis-6 (2) of the Companies' Act, the Supervisory Board may designate one of its members to exercise the duties at the Management Board. Within this period, the designated member suspends its duties as a member of the Supervisory Board.

5. Any member of the Management Board or the Supervisory Board may be a shareholder or not.

6. For the purpose of calculation of the quorum and the majority, the members of the Management Board and the members of the Supervisory Board who take part to a meeting of the Management Board or the Supervisory Board by videoconference or other telecommunication devices allowing to identify them shall be deemed to be present at such meetings. Meetings held by way of video-conference or other telecommunication devices are deemed to be held at the registered office of the Company.

#### **Art. 9. Management Board.**

1. The members of the Management Board are appointed and may be dismissed at all times by the General Meeting.
2. Subject to the above, the members of the Management Board are elected for a 6 years' mandate which may be renewable.
3. The number of members of the Management Board is determined by the General Meeting. This number may not be less than three (3) in case the Company has more than one shareholder.
4. The members of the Management Board may elect a chairman of the Management Board. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the Management Board present at the meeting designated to that effect by the Management Board.
5. Meetings of the Management may be convened by any member of the Management Board.
6. The Management Board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between members being permitted.
7. The members of the Management Board may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.
8. Written resolutions approved and signed by all members of the Management Board shall have the same effect as resolutions voted at the meetings of the Management Board.
9. Decisions of the Management Board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
10. The minutes of the meetings of the Management Board shall be signed by all the members of the Management Board having assisted at the debates.
11. Copies or extracts shall be certified conform by one member of the Management Board or by a proxy.
12. The Management Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's' interest. All powers not expressly reserved to the General Meeting or the Supervisory Board by the Companies' Act or by the Articles fall within the competence of the Management Board.
13. The Management Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more members of the Management Board, who will be called managing directors.
14. The Management Board may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more members of the Management Board, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.
15. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Management Board provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the General Meeting has appointed different classes of members of the Management Board, the Company will only be validly bound by the joint signature of members of the Management Board including at least one member of each class (including by way of representation) or (ii) in the case of a sole member of the Management Board, the sole signature of the sole member of the Management Board or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Management Board or the sole member of the Management Board, but only within the limits of such power.

#### **Art. 10. Supervisory Board.**

1. The Supervisory Board exercises the permanent control of the management of the Company by the Management Board without having the power to interfere within such management.
2. The members of the Supervisory Board are appointed and may be dismissed at all times by the General Meeting.
3. Subject to the above, the members of the Supervisory Board are elected for a 6 years' mandate which may be renewable.
4. The number of members of the Supervisory Board is determined by the General Meeting. This number may not be less than three (3) in case the Company has more than one shareholder.
5. The members of the Supervisory Board elects a chairman of the Supervisory Board. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the Management Board present at the meeting designated to that effect by the Management Board.
6. Meetings of the Supervisory Board are convened by the chairman of the Supervisory Board, either pursuant to his/her decision, or at the request of two members of the Supervisory Board or at the request of the Management Board.
7. The Supervisory Board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between members being permitted.

8. The members of the Supervisory Board may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

9. Written resolutions approved and signed by all members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the meetings of the Supervisory Board.

10. Decisions of the Supervisory Board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

11. The minutes of the meetings of the Supervisory Board shall be signed by all the members of the Supervisory Board having assisted at the debates.

12. Copies or extracts shall be certified conform by one member of the Supervisory Board or by a proxy.

13. The Supervisory Board may give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

14. Any decision relating to any item listed below, either in relation to the Company, its subsidiaries or sub-subsidiaries (a "Subsidiary"), shall be subject to the prior authorization of the Supervisory Board:

- Any operation having as object or effect to dispose of, sell or restrain the legal title or ownership on any asset necessary to the business of the Company or a Subsidiary;

- Any operation of an amount higher than EUR 1,000,000.- or relating to a turnover higher than EUR 5,000,000.- having as effect to modify the legal scope of business, the incorporation, purchase or sale of subsidiaries or participations, the change of corporate object, the creation or sale of businesses, or the exercise of a new business activity outside the scope of safety and airport safety;

- Any investment higher than EUR 1,000,000.-;

- Approval of the annual consolidated operating and investment budget and any modifications thereof beyond EUR 1,000,000.- individually or taking into account the cumulative amount of prior operations during the related exercise which may have affected the budget;

- Guarantees, mortgages, pledges granted by the Company or a Subsidiary for undertakings higher than EUR 1,000,000.-, except where such encumbrances are required in the context of market submissions;

- Borrowings, in particular with banks, higher than EUR 1,000,000.- (without taking into account the factoring);

- Any decision or proceedings of mass redundancy;

- Recruitment of any employee with an annual fixed remuneration higher than EUR 100,000.- (or which will be higher than EUR 100,000.- pursuant to a binding undertaking of the employer) or including a variable (proportional or under the form of bonus) having as effect that the global remuneration of the recruited employee is higher than EUR 100,000.- (without taking into account the employer's charges);

- Any decision ending the mandate of a corporate mandate or an executive of the Company or a Subsidiary;

- Any general salaries' increase higher than the increase set forth in the budget, except in case of extended sector agreement, which is mandatory to the Company or a Subsidiary, as well as any individual remuneration increase having as effect that the remuneration, during the first year following the recruitment, would be higher than EUR 100,000.- (without taking into account the employer's charges);

- Any agreement or operation pursuant to which the Company or a Subsidiary would be conflicted with one of its managers or shareholders (directly or indirectly due to personal, family or extra-professional relations, or due to a community of interest or control with a manager or a shareholder) which may not be considered as standard and normal due to its nature, object or conditions, irrespectively as to whether such agreement or operation is regulated or not by applicable laws;

- Determination of the annual accounts of the Company and the consolidated accounts (which may require the access to and review of the accounts of the Subsidiaries);

- Appointment, renewal of mandate and dismissal of the auditors;

- Stakeholding in any legal entity having as effect that any entity of the ICTS group incurs a joint unlimited liability;

- Any decision or proposal to distribute any dividend or advance on dividend from the distributable profit, reserves or premiums;

- Any decision or proposal to amend the corporate object or the articles of association of the Company or a Subsidiary;

- Any decision or proposal to increase the share capital of the Company or a Subsidiary; and

- Any decision to quote the shares of the Company or a Subsidiary on a regulated financial market,

## **Chapter V. Statutory auditor(s)**

### **Art. 11.**

1. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the General Meeting, which determines their number and their remuneration.

2. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the General Meeting for a period not exceeding six years.

## Chapter VI. Financial year - Annual accounts - Dividends

**Art. 12. Financial year.** The Company's accounting year shall begin on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December in each year.

### Art. 13. Legal reserve - Advances on dividends.

1. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital. The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

2. Advances on dividends may be paid by the Management Board in compliance with the legal requirements.

## Chapter VII. Dissolution and Liquidation

**Art. 14. Liquidation of the Company.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## Chapter VIII. General provisions

**Art. 15. Amendments.** The Articles may be amended from time to time as necessary, with the approval of the General Meeting and in accordance with conditions for quorum and voting required by the Companies' Act.

**Art. 16. Governing law.** All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies' Act.

### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to accept the resignation of the current members of the board of managers of the Company.

### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that discharge will be granted to the members of the board of managers of the for the entire duration of their mandate at the next annual general meeting of the shareholder of the Company, resolving on the approval of the annual accounts of the current financial year.

### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolved to set up the number of members of the Management Board at one (1).

The Sole Shareholder resolved to appoint the following person as sole member of the Management Board for a 6 years' mandate:

Olkad Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register of Luxembourg under registration number B. 152 346, Mr Stéphane MORELLE being its permanent representative.

### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolved to set up the number of members of the Supervisory Board at three (3).

The Sole Shareholder resolved to appoint the following persons as members of the Supervisory Board for a 6 years' mandate:

- Mr. Patrick Thélot, a French national, born on 9 December 1948 in CHERBOURG (Manche), residing in SAINT CLOUD, F-92210, 24 bis Parc de Montretout, exercising the profession of companies' manager;

- Mr. Jean-Baptiste Thélot, a French national, born on 6 December 1980 in PARIS, F-75014,], residing in PARIS, F-75017, 86 Avenue de Clichy, exercising the profession of consultant; and

- Mr. Philippe Nguyen-Cong-Duc, a French national, born on 31 January 1958 in Saint-Maur des fossés, France, residing in Paris, F-75008, 2 rue de l'Amiral Coligny, exercising the profession of companies' manager.

### *Tenth resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint Mayfair Trust S.à r.l, having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, as auditor of the Company. The Sole Shareholder resolved that the auditor's mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

*Prevailing version*

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is in French followed by an English version. In case of divergence between the English and the French text, the French text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Signé: D. BOONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4443. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013018549/659.

(130022616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023346/10.

(130028473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023347/10.

(130028474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 573.325,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

---

*Extrait rectificatif de la publication L120223043 déposée le 24 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 14 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023358/12.

(130028162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 573.325,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

---

*Extrait rectificatif de la publication L120223051 déposée le 24 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 14 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023359/12.

(130028164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023348/10.

(130028475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023349/10.

(130028476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023350/10.

(130028477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Cicerone s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.068.

**Firenze R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.066.

**Palermo R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.067.

**Como R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.050.

**Multi City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.069.

---

PROJET DE FUSION

Pour une fusion par Absorption  
Conclu entre  
Cicerone S.à r.l.

société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois  
44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg  
R.C.S. B 113068

En qualité de société absorbante

ET

Firenze R.E. S.à r.l.

société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois  
44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg  
R.C.S. B 113066

Palermo R.E. S.à r.l.

société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois  
44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg  
R.C.S. B 113067

Como R.E. S.à r.l.

société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois  
44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg  
R.C.S. B 113050

Multi City S.à r.l.

société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois  
44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg  
R.C.S. B 113069

En leur qualité de sociétés absorbées

EN DATE DU 2 JANVIER 2013

LES CONSEILS DE GERANCE DE:

(1) CICERONE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113068 (la "Société Absorbante"); et

(2) FIRENZE R.E. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113066

(3) PALERMO R.E. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113067

(4) COMO R.E. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113050

(5) MULTI CITY. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113069

(les "Sociétés Absorbées," ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes").

*Considérant:*

(A) Que les gérants des Sociétés Absorbées et le gérant unique de la Société Absorbante (ci-après "les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes") ont décidé de fusionner les Sociétés Absorbées dans la Société Absorbante par voie d'une fusion par absorption conformément aux termes des articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion");

(B) Que les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ont décidé d'arrêter le présent projet de fusion (le "Projet de Fusion") et de soumettre son contenu aux assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes pour approbation.

(C) Que la Fusion prendra effet à la date de la publication de l'acte notarié relevant du droit luxembourgeois constatant la décision des associés des Sociétés Fusionnantes de fusionner comme le prévoit le Projet de Fusion conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés (la "Date de Publication").

(D) Que la date à partir de laquelle les transactions des Sociétés Absorbées seront traitées pour les raisons comptables comme étant celles de la Société Absorbante sera le 2 janvier 2013.

(E) Que le capital social de la Société Absorbante s'élève, à la date du présent Projet de Fusion, à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

(F) Que le capital social de chacune des Sociétés Absorbées s'élève respectivement, à la date du présent Projet de Fusion, à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, hormis MULTI CITY. S.à r.l. qui a un capital social de dix-huit millions cinq cent mille euros (18.500.000,- EUR) représenté par sept quarante mille (740.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

(G) Que l'exercice comptable de chacune des Sociétés Fusionnantes coïncide avec l'année civile.

(I) Qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été mise en faillite ou n'est soumise à une suspension des paiements.

(J) Que l'intégralité du capital social émis des Sociétés Fusionnantes est libérée.

(K) Qu'en conséquence de la Fusion, les Sociétés Absorbées seront dissoutes sans liquidation et l'intégralité de leurs patrimoines sera transférée à la Société Absorbante.

(L) Que la Fusion est prévue pour être en franchise d'impôt.

EN CONSEQUENCE, établissent le Projet de Fusion suivant:

**1. Fusion.** Les Sociétés Absorbées fusionneront avec la Société Absorbante par voie de fusion par absorption, conformément aux termes des articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que les modalités de la Fusion prévues par le présent Projet de Fusion et les rapports des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes (constituant ensemble les "Conditions de la Fusion").

Lors de la prise d'effet de la Fusion, tous les actifs et les passifs des Sociétés Absorbées (tel qu'ils existeront à la Date de Publication) seront transférés de plein droit à la Société Absorbante, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et la Société Absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'actions des Sociétés Absorbées, conformément aux Conditions de la Fusion.

**2. Statuts.** Les statuts actuels de la Société Absorbante sont tels qu'indiqués à l'Annexe A au présent Projet de Fusion et resteront inchangés jusqu'à la date de la Fusion, sauf que des augmentations de capital pourront avoir lieu. Sous réserve de ces changements éventuels, les statuts de la Société Absorbante suite à l'augmentation de capital en raison de la Fusion seront libellés comme indiqué dans l'Annexe B de ce Projet de Fusion. Les Annexes A et B font partie intégrale du présent Projet de Fusion.

Les Sociétés Absorbées agissent actuellement sous leurs dénominations respectives. Ces dénominations ne seront pas reprises par la Société Absorbante à la suite de la Fusion.

**3. Composition du conseil de gérance de la Société Absorbante.** Le Conseil de gérance de la Société Absorbante est composé actuellement de la personne suivante:

Monsieur Giovanni ANNUZIATA (gérant unique)

A compter de la Date de Publication de la Fusion, le conseil de gérance de la Société Absorbante sera composé des personnes suivantes:

Monsieur Gianluca NINNO

Monsieur Giovanni ANNUZIATA

**4. Publication de la fusion.** La Fusion prendra effet à la date de publication de l'acte notarié relevant du droit luxembourgeois constatant la décision des associés des Sociétés Fusionnantes de fusionner telle que proposée par le Projet de Fusion, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

**5. Traitement comptable de la fusion.** La date d'effet comptable, à partir de laquelle l'actif et le passif ainsi que tous autres droits et obligations des Sociétés Absorbées seront transférés pour raisons comptables à la Société Absorbante, sera le 2 janvier 2013. Tous les éléments d'actif et de passif comptabilisés par les Sociétés Fusionnantes seront évalués aux valeurs actuelles appliquées tel qu'il ressort de leurs bilans intérimaires, et les revenus de la Société Absorbante comprendront les revenus des Sociétés Absorbées à partir du 2 janvier 2013.

**6. Comptes de référence - Evaluation.** Les modalités de la Fusion ont été déterminées par référence aux bilans intérimaires des Sociétés Absorbées datant du 2 janvier 2013 ainsi qu'au bilan intérimaire de la Société Absorbante établi le 2 janvier 2013, étant entendu toutefois que l'actif et le passif des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante dans leur état existant à la Date de Publication et que des changements au bilan intérimaire de la Société Absorbante sont envisagés.

Les actifs transférés et les passifs à la charge des Sociétés Absorbées seront évalués aux valeurs actuelles appliquées tel qu'il ressort des bilans intérimaires des Sociétés Absorbées.

**7. Rapport d'échange.** Du fait du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées par voie de Fusion, la Société Absorbante, sur approbation de la Fusion par les associés des Sociétés Fusionnantes (i) émettra en faveur des détenteurs d'actions des Sociétés Absorbées une (1) action de la Société Absorbante conformément à l'article 6 des statuts de la Société Absorbante (tels que jointe sous les Annexes A et B au présent projet) ayant une valeur

nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) pour chacune des actions des Sociétés Absorbées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) (le "Rapport d'Echange").

Les actions de la Société Absorbante nouvellement émises donneront droit à toute distribution réalisée à partir de la Date de Publication.

**8. Inscription dans le registre d'associés.** Les détenteurs d'actions des Sociétés Absorbées recevront automatiquement des actions de la Société Absorbante nouvellement émises comme indiqué dans la Section 7 (Rapport d'Echange) par inscription de nouveaux associés dans le registre des associés de la Société Absorbante, conformément au Rapport d'Echange applicable et en fonction de leur participation respective telle qu'inscrite dans le registre des associés des Sociétés Absorbées à la date à laquelle la Fusion sera approuvée par les associés de chaque Société Fusionnante.

**9. Experts indépendants.** Conformément aux termes de la Section 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, l'examen des termes du Projet de Fusion et l'établissement du rapport par un expert indépendant n'est pas requis au cas où tous les associés en conviennent de la sorte. Les associés actuels des Sociétés Fusionnantes ont accepté de renoncer à ces exigences. Les assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes votant le projet de Fusion se prononceront également en faveur du renoncement à ces exigences.

**10. Avantages particuliers.** Aucun avantage particulier n'a ou ne sera accordé en relation avec la Fusion aux membres des conseils de gérance des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante, aux experts ou conseillers de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées, ou à toute autre personne.

La Société Absorbante ne devra, du fait de la Fusion, ni émettre des actions ni autre type de titre qui accordent un quelconque droit préférentiel.

**11. Approbation des conseils de gérance, des associés et du notaire.** Le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé le présent Projet de Fusion le 2 janvier 2013.

Les conseils de gérance des Sociétés Absorbées ont approuvé le présent Projet de Fusion en le signant en date du 2 janvier 2013.

La Fusion est sujette, entre autres conditions, à l'adoption par les assemblées générales des associés des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante de la proposition de fusionner tel qu'envisagé dans ce Projet de Fusion.

Les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante n'ont pas émis d'obligations ni d'instruments similaires et par conséquent l'approbation d'un quelconque détenteur d'obligation n'est pas nécessaire aux fins de rendre la Fusion effective.

**12. Consultations des comités d'entreprise et des salariés.** Les Sociétés Fusionnantes déclarent qu'elles n'emploient aucun salarié et, en conséquence, qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une quelconque consultation des salariés ou comités d'entreprise relativement à la Fusion conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

**13. Rapports des conseils de gérance des sociétés fusionnantes.** Les conseils de gérance des Sociétés Absorbées et Absorbante ont décrit les raisons de la Fusion, le Rapport d'Echange, les conséquences prévues sur les activités respectives des Sociétés Absorbées et Absorbante et toute incidence légale, économique et sociale de la Fusion dans les rapports respectifs des conseils qui seront présentés aux assemblées générales des associés votant le Projet de Fusion (les "Rapports des Conseils").

Les Rapports des Conseils sont disponibles aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes et peuvent être obtenus sur demande et gratuitement par les associés des Sociétés Fusionnantes.

**14. Dépôt des documents auprès des registres publics.** Ce Projet de Fusion ainsi que ses annexes seront déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le ou aux alentours du 2 janvier 2013 et seront publiés conformément aux droits luxembourgeois aux alentours du 20 janvier 2013.

Si la Fusion réduit les garanties existantes des créanciers des Sociétés Fusionnantes, ils sont informés qu'en vertu du droit luxembourgeois, ils ont le droit de saisir la juridiction luxembourgeoise compétente (tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale) dans les deux (2) mois suivant la Date de Publication, afin que des sûretés soient constituées pour leurs créances créées avant la Date de Publication.

Les créanciers concernés par la Fusion et ayant des questions sur la Fusion et leurs créances peuvent en faire part par écrit aux adresses suivantes:

CICERONE S.à r.l.,  
44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,  
RCS:B 113068  
(la "Société Absorbante"); et  
FIRENZE R.E. S.à r.l.,  
44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,  
RCS: B 113066  
PALERMO R.E. S.à r.l.,  
44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

RCS: B 113067

COMO R.E. S.à r.l.,

44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

RCS: B 113050

MULTI CITY. S.à r.l.,

44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

RCS: B 113069

Les créanciers peuvent obtenir gratuitement à ces adresses, sur demande écrite, toutes les informations et tous documents nécessaires en rapport avec la Fusion.

**15. Documents disponibles au siège social des sociétés fusionnantes.** Les documents suivants seront disponibles aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes au plus tard un mois avant les assemblées générales au cours desquelles les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes voteront la proposition de fusionner les Sociétés Fusionnantes:

- Le présent Projet de Fusion (ainsi que ses annexes);
- Les rapports annuels des Sociétés Fusionnantes pour les périodes 2010-2011-2012.
- Les Rapports des Conseils mentionnés à la Section 13 ("Rapports par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes");
- Les bilans intérimaires mentionnés à la Section 6 ("Evaluation des comptes de référence"); et

Les associés des Sociétés Fusionnantes peuvent obtenir sur demande et gratuitement des copies des documents déposés relatifs à la Fusion.

Le présent Projet de Fusion pourrait légèrement différer par rapport au contenu publié par les organes de publication luxembourgeois; ces variations résultant de certaines particularités des luxembourgeois concernant les procédures de Fusion.

Le 2 janvier 2013.

CICERONE S.à r.l. (Société Absorbante) / FIRENZE R.E. S.à r.l.(Société Absorbée) /

PALERMO R.E. S.à r.l.(Société Absorbée) / COMO R.E. S.à r.l. (Société Absorbée) /

MULTI CITY. S.à r.l.. (Société Absorbée)

Gérant unique / Conseil de gérance /

Conseil de gérance / Conseil de gérance /

Conseil de gérance

## Annexe A

### Statuts actuels de la société absorbante

#### Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de CICERONE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières (contrats de leasing, prêts immobiliers, prise en charge de financement ou endettement de quelque nature, etc.) nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité au et en dehors du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L- 495 1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales

2. - La société anonyme CORDELL INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L- 5 1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, cinq parts sociales

Total: cinq cents parts sociales 500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet la prise en charge de financement ou d'endettement de quelque nature ou pour quelque acte de disposition d'immeubles ou d'autres sources patrimoniales doivent réunir la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### **Annexe B**

#### **Statuts de la société absorbante après la fusion**

##### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de CICERONE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières (contrats de leasing, prêts immobiliers, prise en charge de financement ou endettement de quelque nature, etc.) nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité au et en dehors du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

##### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit millions cinq cent cinquante mille euros (18.550.000,- EUR), représenté par sept cent quarante-deux mille (742.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet la prise en charge de financement ou d'endettement de quelque nature ou pour quelque acte de disposition d'immeubles ou d'autres sources patrimoniales doivent réunir la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Référence de publication: 2013018567/383.

(130022252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 573.325,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

*Extrait rectificatif de la publication L120224045 déposée le 27 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 15 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023362/12.

(130028605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 573.325,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.425.

---

*Extrait rectificatif de la publication L120224046 déposée le 27 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 15 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023363/12.

(130028607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023351/10.

(130028478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Capital Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 51.033.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023352/10.

(130028479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Fiduciaire de Howald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2412 Howald, 37, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 174.857.

---

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Christian SCHUSTER, comptable, né à Pétange le 12 mai 1972, demeurant à L-2412 Howald, 37, Rangwee.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «FIDUCIAIRE DE HOWALD S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Howald.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et fiscal, les conseils et services administratifs, l'établissement de déclarations fiscales, le calcul de salaires ainsi que tous travaux afférents.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Christian SCHUSTER, préqualifié, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

**Art. 6.** L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

34027

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 980,-EUR.

*Décisions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2412 Howald, 37, Rangwee.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Christian SCHUSTER, comptable, né à Pétange le 12 mai 1972, demeurant à L-2412 Howald, 37, Rangwee.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Schuster, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018647/94.

(130021865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.588.300,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

*Extrait rectificatif de la publication L120223052 déposée le 24 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 14 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023364/12.

(130028163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.588.300,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

*Extrait rectificatif de la publication L120223053 déposée le 24 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 14 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023365/12.

(130028165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.588.300,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 110.522.

—  
*Extrait rectificatif de la publication L120223044 déposée le 24 décembre 2012*

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 15 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023366/12.

(130028608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 98.893.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013023367/10.

(130028360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Centre de Coiffure Paola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 49.066.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 14 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013023368/10.

(130028553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEPF Apex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 159.215.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013023369/12.

(130028378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEPF Clichy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 152.950.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013023370/12.

(130028382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

### **El Txoko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.885.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-neuf janvier,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Guy FRANKARD, né à Steinfort le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon,

2) Monsieur Jeff KINTZELÉ, né à Luxembourg le 25 février 1961, demeurant à L-2210 Luxembourg, 64, boulevard Napoleon 1<sup>er</sup>,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Entre les personnes actuellement propriétaires des actions et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «EL TXOKO S.A.», société anonyme.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions prévues pour la modification des statuts sociaux.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de toute valeur immobilière et mobilière pour compte propre ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi modifiée du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 5. Capital.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.- €) euros représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310.- €) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Administration - Surveillance.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société comporte un seul actionnaire, elle peut être dirigée par un administrateur unique qui exerce les pouvoirs qui sont dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procède à l'élection définitive de l'administrateur appelé à occuper le poste vacant.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'alinéa qui précède.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cette personne.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur à ce délégué.

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme n'excédant pas six années, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7. Assemblée générale.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de septembre à dix heures (10.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal qui comprend les résolutions prises, les nominations faites ainsi que les déclarations que les actionnaires peuvent demander de faire acter. La liste de présence des actionnaires présents ou représentés restera annexée au prôdit procès-verbal.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également consignées dans un procès-verbal.

**Art. 8. Année sociale - Répartition des bénéfices.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

**Art. 9. Dissolution - Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### *Disposition générale*

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit en EUROS
1) FRANKARD Guy . . . . .	75	23.250.-
2) KINTZELE Jeff . . . . .	25	7.750.-
Total: . . . . .	100	31.000.-

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante EUROS (7.750.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

1. Monsieur Victor SOUTO, né à Erandio (Espagne) le 15 février 1958, demeurant à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid,

2. Monsieur Jeff KINTZELE, né à Luxembourg le 25 février 1961, demeurant à L-2210 Luxembourg, 64, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>,

3. Monsieur Olegario RIVERO GOMEZ, né à Ortigueira (Espagne) le 10 juin 1966, demeurant à L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

Monsieur Guy MULLER, né à Luxembourg le 26 décembre 1951, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. FRANKARD, J. KINTZELE, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 2013. Relation: GRE/2013/479. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

*Le Receveur (signé): SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 05 février 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013018618/176.

(130022441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Don Quijote II Santina Pacio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 16, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 57.140.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023408/9.

(130028483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Fabso International Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023452/9.

(130028137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**CEPF New Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.951.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013023371/12.

(130028383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---